

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 MAI 2018**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2017 - APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2017 - APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE P.R.U	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 783 228,09	280 850,00	399 228,28	27 626,77
Dépenses réalisées	30 335 525,57	234 320,01	398 077,90	27 626,77
RÉSULTAT 2017	5 447 702,52	46 529,99	1 150,38	0,00
Restes à réaliser de recettes	23 725,80	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	216 395,82	0,00	0,00	0,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE P.R.U	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	14 856 465,84	1 704 296,52	204 819,61	41 330,00
Dépenses réalisées	12 553 316,58	2 361 310,08	368 515,77	29 626,77
RÉSULTAT 2017	2 303 149,26	-657 013,56	-163 696,16	11 703,23
Restes à réaliser de recettes	548 366,43	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	2 199 739,61	43 385,06	27 015,61	74 722,63

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S
Recettes réalisées	852 209,87	148 255,05	120 196,97
Dépenses réalisées	794 713,69	112 589,35	122 745,06
RÉSULTAT 2017	57 496,18	35 665,70	-2 548,09
Restes à réaliser de recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	1 206,62	0,00	0,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S
Recettes réalisées	247 604,83	9 110,00	120 645,06
Dépenses réalisées	453 011,10	28 445,50	0,00
RÉSULTAT 2017	-205 406,27	-19 335,50	120 645,06
Restes à réaliser de recettes	4 850,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de dépenses	73 482,11	0,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2017 – DÉCISIONS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

Résultat de fonctionnement	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
- Au titre des exercices antérieurs	3 227 684,68	9,16	4 523,44	6,23
- Au titre de l'exercice 2017	5 447 702,52	46 529,99	1 150,38	0,00
- Soit un résultat disponible pour affectation	8 675 387,20	46 539,15	5 673,82	6,23

Résultat d'investissement	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
- Au titre des exercices antérieurs	-2 255 640,79	-13 713,22	447 972,71	-33 508,13
- Au titre de l'exercice 2017	2 303 149,26	-657 013,56	-163 696,16	11 703,23
- Soit un résultat cumulé (A)	47 508,47	-670 726,78	284 276,55	-21 804,90

Détermination du besoin d'affectation des résultats	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Solde des restes à réaliser d'investissement (B)	-1 651 373,18	-43 385,06	-27 015,61	-74 722,63
Besoin minimal d'affectation du résultat à la section d'investissement (A+B) si négatif.	1 603 864,71	714 111,84	Néant	96 527,53

Proposition d'affectation des résultats	1 887 450,00	46 530,00	Néant	Néant
--	---------------------	------------------	--------------	--------------

Résultat de fonctionnement	BUDGET ANNEXE CAMPINGS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME TERREFORT
- Au titre des exercices antérieurs	9 255,07	133 498,37	9,50
- Au titre de l'exercice 2017	-2 548,09	57 496,18	35 665,70
- Soit un résultat disponible pour affectation	6 706,98	190 994,55	35 675,20

Résultat d'investissement	BUDGET ANNEXE CAMPINGS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME TERREFORT
- Au titre des exercices antérieurs	1 588 228,73	847 029,18	10 644,12
- Au titre de l'exercice 2017	120 645,06	-205 406,27	-19 335,50
- Soit un résultat cumulé (A)	1 708 873,79	641 622,91	-8 691,38

Détermination du besoin d'affectation des résultats	BUDGET ANNEXE CAMPINGS	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AÉRODROME TERREFORT
Solde des restes à réaliser d'investissement (B)	0,00	-68 632,11	0,00
Besoin minimal d'affectation du résultat à la section d'investissement (A+B) si négatif.	Néant	Néant	8 691,38

Proposition d'affectation des résultats	Néant	Néant	8 700,00
--	--------------	--------------	-----------------

Décision de transférer du budget principal section fonctionnement (débit au compte 6521) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine section fonctionnement (crédit au compte 7552) la somme de 364 150€.

EXERCICE 2018 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – AVIS DE LA VILLE DE SAUMUR

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au transfert de compétences du Syndicat Mixte de l'École Intercommunale de Musique du Saumurois à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au 1er juin 2018 ;
- prend acte de la dissolution de plein droit du SMEIMS à la date du transfert de compétences, étant précisé qu'un arrêté préfectoral viendra constater cette dissolution.

Il est précisé que le Conseil Municipal sera ultérieurement amené à se prononcer sur les modalités financières de ce transfert de compétences.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout acte en découlant.

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA VILLE – GROUPEMENT DE COMMANDES

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Saumur et son CCAS pour mener les consultations relatives à une mission de conseil en assurances et à la souscription des marchés d'assurance.

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur, ou son représentant, M. Alain GRAVOUEILLE, adjoint au maire chargé des Finances, de la Commande Publique et des Appels d'Offre, pour signer la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de son fonctionnement et les marchés à intervenir au nom du groupement.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET MAINTIEN DU PARITARISME AU SEIN DU CT COMMUN VILLE ET CCAS

Décision d'entériner le principe de l'existence d'un comité technique commun à la Ville de Saumur et à son CCAS.

Approbation des propositions suivantes :

- Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants (4)
- Maintien du paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité
- Maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants des collectivités en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET MAINTIEN DU PARITARISME AU SEIN DU CHSCT COMMUN VILLE ET CCAS

Décision d'entériner le principe de l'existence d'un CHSCT commun à la Ville de Saumur et à son CCAS.

Approbation des propositions suivantes :

- Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants (4)
- Maintien du paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité
- Maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants des collectivités en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

EMPLOIS SAISONNIERS 2018 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES ET DES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION - COMPLÉMENT

Création des postes nécessaires au fonctionnement des services concernés et fixation des rémunérations.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PERGAUD – DÉSFFECTATION D'UN BÂTIMENT ET D'UNE EMPRISE DE TERRAIN

Désaffectation à compter du 9 juillet 2018, d'une emprise bâtie et non bâtie de l'école élémentaire Louis PERGAUD située, avenue de la Croix de Guerre – Saint Lambert des Levées, sur une parcelle cadastrée section 293 AI n°347, et constituée de :

- trois salles de classe, un ancien bureau de directeur, une chaufferie,
- trois garages en sous-sol de ce bâtiment,
- une emprise de terrain attenante à ce bâtiment, située à l'arrière de l'école.

CONVENTION DE SCOLARISATION D'UN GROUPE-CLASSE DE L'IME CHANTEMERLE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CLOS COUTARD

Approbation du projet de convention de partenariat à établir entre la Ville, l'IME de Chantemerle et l'Éducation Nationale.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention avec Monsieur le Directeur des Services Académiques, et Monsieur le Directeur de l'IME de Chantemerle, ainsi que tout autre document y afférent.

CONVENTIONS DE PARTENARIATS ENTRE LA VILLE, LE COMITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU SAUMUROIS ET LES OGEC DES ÉTABLISSEMENTS

Approbation du projet de convention de partenariat à établir entre la Ville, le Comité pour l'enseignement catholique du Saumurois et chacun des OGEC des établissements d'enseignement catholique du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'État, de Saumur et des communes associées.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer de telles conventions de partenariat avec le Comité pour l'enseignement catholique du Saumurois et les OGEC des écoles de l'Abbaye, Saint-André, Saint-Nicolas, Sainte-Anne, Notre-Dame de Nantilly, Notre-Dame de la Visitation et de l'institution Saint-Louis.

PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE – CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » ainsi que tout document y afférent.

CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – QUAI MAYAUD ET QUAI CARNOT, RIVE GAUCHE DE LA LOIRE EN AMONT ET EN AVANT DU PONT CESSART

Approbation de la convention de superposition de gestion du domaine public fluvial.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et tout acte en découlant.

AIDE À L'INSTALLATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES, SPÉCIALISTES OU CHIRURGIENS-DENTISTES - CONVENTION

Approbation du versement d'une aide pour l'installation d'un médecin généraliste, d'un spécialiste ou d'un chirurgien-dentiste.

Approbation des termes de la convention à intervenir

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir et tout acte en découlant.

MARCHES DE PLEIN-AIR – DROIT DE PRÉSENTATION D'UN REPRENEUR – MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Abrogation de la délibération n° 2016/116 en date du 29 septembre 2016.

Décision de fixer à trois ans la durée minimale d'exercice de l'activité des titulaires d'une autorisation d'occupation d'un emplacement de marché de plein air visée à l'article L.2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme condition de présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce.

CONTROLE DE LÉGALITÉ – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES – CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Résiliation à compter du 30 septembre 2018 de la convention passée entre la Ville de Saumur et l'État le 20 avril 2007 et modifiée par avenant du 26 février 2010.

Décision de conclure avec l'État, à compter du 1er octobre 2018, une nouvelle convention, organisant et étendant la transmission des actes au contrôle de légalité, via le dispositif électronique développé par la Société DOCAPOST FAST, mis gratuitement à disposition de la Ville de Saumur au travers de son adhésion à une plate forme de télétransmission mutualisée mise en place et financée, par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

CENTRE JACQUES PERCEREAU – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)

Approbation du plan de financement.

Autorisation donnée au Maire pour solliciter auprès de l'Union Européenne la subvention au titre du FEDER.

Autorisation donnée au Maire pour solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

JARDIN DES PLANTES – CONVENTIONS DE MISE EN REFUGE LPO

Approbation de la mise en refuge LPO du jardin des plantes pour une durée de cinq ans (2018/2022).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer la convention à intervenir et tout acte en découlant.

ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – AVENANT N°7

Approbation des termes de l'avenant n° 7 au contrat de partenariat du 24 juillet 2007.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cet avenant.

ZAC DE CHANTEMERLE À BAGNEUX – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC MONSIEUR ET MADAME NEVEU

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur et Madame NEVEU.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et tout acte en découlant.

SITE DU CHARDONNET À SAUMUR – ACTE RECOGNITIF ENTRE L'ÉTAT-MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET LA VILLE DE SAUMUR

Désaffectation et déclassement des emprises de terrain d'une surface totale de 5531 m² désignées ci-dessous.

Décision :

* d'une part, de faire constater par acte reconnaissant la reconnaissance au profit de la Commune de Saumur de la propriété du terrain d'assiette d'une partie du bâtiment dit Manège Bossut, d'une surface de 2575 m² et situé place Charles de Foucauld à Saumur ;

* d'autre part, de procéder à un échange de terrains, sans soulte, avec l'Etat-Ministère de la Défense, permettant de corriger des anomalies foncières et de régulariser l'alignement des parcelles situées à Saumur, contiguës aux voies suivantes :

- avenue du Maréchal Foch,
- rue du Manège Marguerite,
- rue des Ecuries,
- boulevard Jean-Henri Dunant,
- rue du Colonel Michon,
- place Charles de Foucauld,
- rue du Manège des Ecuyers,

et ce, conformément à l'état parcellaire établi par un géomètre, et mentionnant la surface totale des parcelles revenant à l'Etat-Ministère de la Défense, soit 2956 m², et celle revenant à la Commune de Saumur, soit 5049 m².

L'acte reconnaissant est régularisé aux frais de l'État.

Les parcelles acquises par la Commune seront incorporées au domaine communal non cadastré conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte reconnaissant à intervenir.

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES PEUPLERAIES À BAGNEUX – TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET DES ÉQUIPEMENTS

Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la ZAE des Peupleraies à Bagneux, pour l'exercice de la compétence développement économique transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à compter du 1er janvier 2017.

La présente mise à disposition sera comptablement constatée sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2016 notée dans l'état actif.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 11 avril au 22 mai 2018 sous les numéros 2018/32 à 2018/57 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2017/158 du Conseil Municipal du 17 novembre 2017.

Saumur, le mercredi 30 mai 2018
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET